



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

26 FÉVRIER 2018 – 18 H 00

## COMPT E – R E N D U

### Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Maria-Theresa CACIC – M. Marcel CONTI – Mme Emilie STEINER – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Sandro DI GIROLAMO – Mme Nicole GALLINELLA – M. Robert LOTTERIE – M. Bernard COVAREL – Mme Laura RAGUGINI – M. Bernard NEY – M. Rosario TESTA – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Cathy SARDELLI – Mme Loredana DI LUIGI – M. César TULLII – M. Guillaume PETITCLAIR

### Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Marcel CONTI  
M. Richard CASINELLI par Mme Maria-Teresa CACIC  
Mme Edith ANCIAUX par M. Bruno GUILLOTIN  
M. Frédéric DE BERNARDINIS par Mme Cathy SARDELLI

### Secrétaire de séance :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE

-----  
**SECRET AIRE DE SÉANCE**

Mme Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2018 est adopté à la majorité – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014).

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

### COMMISSION URBANISME – AMÉNAGEMENT – TRANSPORTS

#### 1 – SIGNATURE DE LA CHARTE ÉCO-QUARTIER – ZAC DE CANTEBONNE (8.8 ENVIRONNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 6 Abstentions (non- participation au vote du groupe Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE d'adopter la Charte Eco-Quartier annexée à la présente délibération et recevoir pour ce projet le « Label Eco-Quartier ZAC de CANTEBONNE – étape 1 »,

DÉSIGNE M. Emmanuel MITTAUT comme délégué titulaire et M. Tsamime BABA-AHMED comme délégué suppléant au sein du Club national Eco-Quartier,

AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### COMMISSION ENSEIGNEMENT – ENFANCE

#### 2 – SUBVENTIONS « CAISSE DE VOYAGES » – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes pour la "Caisse de Voyages" des groupes scolaires :

- Ecole R. POINCARE	:	160 élèves	:	652.80 €
- Ecole J. FERRY	:	152 élèves	:	620.16 €
- Ecole P. LANGEVIN	:	209 élèves	:	852.72 €
- Ecole JOLIOT-CURIE	:	341 élèves	:	1 391.28 €
- Ecole Maternelle J. BARA	:	112 élèves	:	456.96 €
<hr/>				
<b>Total</b>	<b>:</b>	<b>974 élèves</b>	<b>:</b>	<b>3 973,92 €</b>

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018, Compte 6574/212.

#### 3 – BONS D'ACHAT POUR LES ENFANTS DOMICILIÉS A VILLERUPT ET FRÉQUENTANT TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DE VILLERUPT OU DES COMMUNES EXTÉRIEURES – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de maintenir l'attribution de :

- Bons d'achat d'une valeur de 38.26 € éligible jusqu'à 921,00 € (Quotient familial maximum) pour les collégiens,
- Bons d'achat d'une valeur de 43.51 € éligible jusqu'à 921,00 € (Quotient familial maximum) pour les lycéens.

Ces bons sont à utiliser dans les commerces de Villerupt.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018, Compte 6067/212.

#### 4 – FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer les crédits suivants pour l'acquisition de fournitures et manuels scolaires :

- ⇒ Pour les maternelles : 21.22 € x le nombre d'élèves
- ⇒ Pour les primaires : 28.08 € x le nombre d'élèves

Ce qui donne les sommes suivantes :

- Ecole R. POINCARE :  
28.08 € x 114 élèves = 3 201.12 €

- Ecole J. FERRY :		
28.08 € x 152 élèves	=	4 268.16 €
- Ecole P. LANGEVIN :		
28.08 € x 132 élèves	=	3 706.56 €
- Ecole JOLIOT-CURIE :		
28.08 € x 227 élèves	=	6 374.16 €
- Maternelle J. BARA :		
21.22 € x 112 élèves	=	2 376.64 €
- Maternelle P. LANGEVIN :		
21.22 € x 77 élèves	=	1 633.94 €
- Maternelle JOLIOT-CURIE :		
21.22 € x 114 élèves	=	2 419.08 €
- Maternelle R. POINCARE :		
21.22 € X 46 élèves	=	976.12 €
		<hr/>
<b>Total</b>	<b>=</b>	<b>24 955.78 €</b>

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018, Chapitre 212, Article 6067.

#### **5 – PRISE EN CHARGE « FRAIS POSTAUX » – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 (8.1 ENSEIGNEMENT)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer pour frais postaux aux groupes scolaires, à hauteur de 1,56 € par élève, pour l'année scolaire 2017/2018 les sommes suivantes :

- Ecole Raymond POINCARE :	160 élèves	: 249.60 €
- Ecole Jules FERRY :	152 élèves	: 237.12 €
- Ecole Paul LANGEVIN :	209 élèves	: 326.04 €
- Ecole JOLIOT-CURIE :	341 élèves	: 531.96 €
- Ecole Joseph BARA :	112 élèves	: 174.72 €
		<hr/>
<b>Total :</b>	<b>974 élèves</b>	<b>: 1 519.44 €</b>

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2018, Compte 6261/212.

#### **COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6 – MANDAT SPÉCIAL (5.6 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE / EXERCICE DES MANDATS SPÉCIAUX)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

AUTORISE le remboursement des frais occasionnés par le déplacement de Messieurs Alain CASONI, Tsamime BABA-AHMED et Bernard REISS dans le cadre du mandat correspondant à la représentation de la commune relative au jumelage mise en place avec la ville de RIESA (Allemagne) et la cérémonie y afférent organisée à RIESA du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2017 pris en charge intégralement par Monsieur Alain CASONI :

- 126.63 € (transport + repas)

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, article 021/6532.

**7 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 6 Absentions (Ensemble pour agir 2014),

SE PRONONCE

Pour la création de :

- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>o</sup> classe à temps complet
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>o</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Pour la suppression des :

- Postes créés non utilisés après le recrutement de l'agent au sein de la Direction des Services Techniques

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

**ORGANIGRAMME COMPTABLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018**

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'organigramme comptable en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**8 – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2018 (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE que le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité sera fixé de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

CATEGORIE : TOUTES LES CATEGORIES		
FILIERES	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS
TOUTES LES FILIERES	TOUS LES GRADES	100%

**RECOURS A L'EMPRUNT 2017 (7.3.1 FINANCES LOCALES / EMPRUNTS)**

Les membres du Conseil Municipal sont informés du montant du recours à l'emprunt 2017, conformément aux délibérations du 14 avril 2017.

**9 – MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU TRIBUNAL DE BRIEY (9.4 VŒUX ET MOTIONS)**

Le Conseil Municipal de Villerupt, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 28 voix Pour (Solidarités et dynamisme, Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21<sup>ème</sup>) – 1 Abstention (non-participation au vote – groupe Ensemble pour agir 2014),

DEMANDE à Madame la Ministre de la Justice, à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, d'assurer, dans le cadre de la procédure de modification de la carte judiciaire en cours, le maintien des pleines compétences du Tribunal de Briey justifié par un volume d'activité soutenu.

**10 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018 (7.1 FINANCES LOCALES / DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 voix Contre (Ensemble pour Agir 2014) – 1 Abstention (Villerupt 21<sup>ème</sup>),

- PREND ACTE de la tenue du Débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientation budgétaire 2018,
- DIT QUE le présent document sera transmis à :
  - Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette,
  - sera également mis à disposition du public et publié sur le site internet de la commune de Villerupt.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 00

Marie-Ange COUGOUILLE,  
Secrétaire de séance.



Alain CASONI,  
Maire.